



LYON 6^E AGROALIMENTAIRE

Le Groupe Solexia fait grossir son pôle agroalimentaire avec le Graton lyonnais

Le Groupe Solexia, fonds lyonnais d'investissement entrepreneurial, vient d'acquérir « Le Graton lyonnais » (Reventin-Vaugris), une société spécialisée dans le graton.

A leur cadence, avec leur crible, mais toujours avec une belle fougue entrepreneuriale, Hervé Kratiroff et Eric Versini, 48 ans tous les deux - « on s'est connu à l'armée » -, continuent de faire grossir le Groupe So-

Il n'y a rien de fixé en matière de recrutements

lexia. Ce fonds lyonnais d'investissement entrepreneurial dirige en direct dix entreprises ⁽¹⁾ dont la dernière en date est « Le Graton lyonnais » (3,5 millions d'euros de CA en 2017 avec 23 salariés), une société iséroise qui produit les fameux gratons lyonnais, des fritons de canard et des gratons pour les produits de transformation, comme les fougasses.

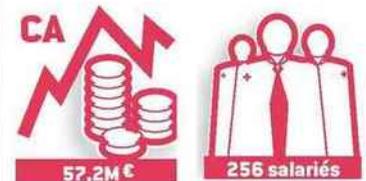
« On a tout de suite vibré pour cette entreprise dès qu'on a rencontré son fondateur ; je n'avais pas imaginé



■ Eric Versini et Hervé Kratiroff, les deux hommes forts du Groupe Solexia. Photo Fabrice FERRER

que le graton, une institution de la gastronomie lyonnaise, soit produit en volume par un seul fabricant. Avec les autres entreprises, il y a de véritables synergies à mettre en place et on a tout de suite imaginé de l'innovation autour du graton », assure Her-

vé Kratiroff, président du Groupe Solexia, dont le pôle agroalimentaire possède notamment les Salaisons du Val d'Allier, la Maison Chillet, les volailles Vey, etc. Après cette acquisition, les deux entrepreneurs à la tête de dix entreprises ne comptent pas



s'arrêter en si bon chemin. Ils envisagent, « sans se presser », de continuer de grandir sans renier leurs principes : « L'entreprise doit être implantée dans la région, répondre à un positionnement de niche, avoir un réel potentiel de croissance et une clientèle large et diluée, employer au maximum 50 personnes ; avoir un chiffre d'affaires compris entre 3 et 15 millions d'euros », souligne Eric Versini, le DG du Groupe Solexia.

Franck Bensaid

(1) Le Pôle agroalimentaire est détenu à 100 % par les deux associés, le Pôle Arts de la table (Jodas et Albert de Thiers) à 70 % par Solexia et 30 % par Garibaldi participations ; le Pôle gastronomie (Burgundy lounge et la Maison Buisson Valente) à 100 % par Solexia.